

## République Française



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 novembre 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER,  
M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET,  
Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL *procuration*, M. Jean PALLUD

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND, *procuration*

***Commune de Vovray-en-Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie MERMILLOD

**Date d'affichage** :

30 NOV. 2023

**OBJET : INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF POUR 2024**

# INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2024

Monsieur le Président expose que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, il peut sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris des crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au conseil de la communauté d'ouvrir, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, des crédits d'investissement sur le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023.

## Sur le budget général :

Considérant que les crédits d'investissement, hors crédits de remboursement de la dette, ouverts pour 2023 s'élèvent à 11 030 895,76 €.

Qu'ainsi le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme, soit 2 757 723,94 €, avant l'adoption du budget pour 2024.

Il est proposé la répartition par chapitre et les montants suivants :

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :	200 000 €
- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versé :	200 000 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	514 000 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours :	1 500 000 €
- Chapitre 45 : Opération 18 CLAE	10 000 €
- Chapitre 45 : Opération 21 Groupe scolaire/périscolaire Cuvat	30 000 €
- Chapitre 45 : Opération 22 Groupe scolaire/périscolaire Copponex	3 000 €
- Chapitre 45 : Opération 23 Groupe scolaire/périscolaire Andilly – St Blaise	300 000 €

## Sur le budget assainissement :

Considérant que les crédits d'investissement, hors de remboursement de la dette, ouverts pour 2023 s'élèvent à 2 690 029,43 €.

Qu'ainsi le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme, soit 672 507,36 €, avant l'adoption du budget pour 2024.

Il est proposé la répartition par chapitre et les montants suivants :

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :	30 000 €
- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versé :	30 000 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	312 000 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours :	300 000 €

2023-125 FINANCES/ INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2024

**Sur le budget eau :**

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour 2023 s'élèvent à 3 952 061,57 €.

Qu'ainsi le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme, soit 988 015,39 €, avant l'adoption du budget pour 2024.

Il est proposé la répartition par chapitre et les montants suivants :

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 100 000 €
- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versé : 100 000 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 400 000 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 388 000 €

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon la répartition précédemment exposée.

La Secrétaire de Séance  
Sylvie MERMILLOD



Acte certifié exécutoire le : 30 NOV. 2023

Le Président  
Xavier BRAND

